R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Vitrolles
vivre ensemble

22 novembre 2021

FESTIVITES DE NOËL

DISPOSITIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT AU VILLAGE

DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021-14H AU MARDI 7 DECEMBRE 2021-14H SAUF VEHICULES DES ORGANISATEURS ET DE SECOURS

Stationnement interdit :

- Avenue Jean Jaurès, sur la portion située en face de l'école, du 3 décembre 2021-14h au 6 décembre 2021-8h
- Avenue Camille Pelletan : du 3 décembre2021-14h au 6 décembre 2021-8h
- Place de l'Aire + Parking adjacent : du 30 novembre 2021-6h au 7 décembre 2021-14h
- Rue de la Poste : du 3 décembre 2021-17h au 6 décembre 2021-8h
- Parking de la poste : du vendredi 3 décembre 2021-17h au lundi 6 décembre 2021-8h
- Rue de la Farandole : du 3 décembre2021-14h au 6 décembre 2021-8h
- Montée du rocher : places devant le théâtre de verdure le 4 décembre 2021 de 8h à minuit
- Montée du rocher : place au pied du rocher devant le jardin du Portalet : du vendredi 3 décembre 2021-minuit au samedi 4 décembre 2021-minuit

Stationnement autorisé :

- Avenue Victor Martin sur trottoir, des 2 côtés, voie en sens unique

Circulation modifiée : du vendredi 3 décembre 2021-17h au dimanche 5 décembre 2021-20h :

- Rue Goirand et rue du Vallon des Roses fermées par des blocs béton et mises en double sens de circulation
- Rue de la Paix : fermée par un véhicule en haut de la rue et mise en double sens de circulation
- Avenue Jean Jaures : fermée par bloc bétons à l'angle de la rue de la Poste et mise en double sens de circulation depuis et jusqu'au chemin de l'Anglais.

Les véhicules des Services Publics sont autorisés, sous leur responsabilité, à emprunter dans les deux sens ce tronçon.

Circulation interdite du samedi 4 décembre-8h au dimanche 5 décembre 2021-20h

- Rue de I'Eglise fermée par un bloc béton
- Rue de la Farandole : tronçon fermé par un bloc béton
- Rue Jean Jaurès et intersection rue de la poste et rue de la Farandole fermées par des blocs béton
- Avenue Camille Pelletan fermée par un véhicule, seule la partie basse de la rue sera mise en double sens de circulation
- La circulation est interdite durant le tir du Feu d'artifice du samedi 4 décembre 2021 de 18h30 à 19h30 :

Au moment du lancement du tir du feu d'artifice par l'artificier et après validation des organisateurs et de la tour de contrôle de l'aéroport Marseille Provence, la circulation pédestre et motorisée est interdite aux abords du Rocher

Pour le stationnement des artisans et du public

- Ouverture du terrain de sports de l'école Victor Martin
- Parking de la piscine Alex Jany
- Ouverture du stade stabilisé annexe, avenue de la Rangue

DISPOSITIONS LE VENDREDI 3 DECEMBRE, LE SAMEDI 4 DECEMBRE ET LE DIMANCHE 5 DECEMBRE 2021

Pendant l'ouverture publique de la manifestation : double sens de circulation et accès riverains :

- Rue Goirand
- Rue de la Paix
- Rue du Vallon des Roses
- Avenue Jean Jaures

DISPOSITIONS LE VENDREDI 3 DECEMBRE, LE SAMEDI 4 DECEMBRE ET LE DIMANCHE 5 DECEMBRE 2021 DE 6H A 21H :

- Circulation interdite rue de l'Église, de 6h à 20h

- Circulation interdite rue de Camille Pelletan
    - Le vendredi 3 décembre, de 17h à minuit
    - Le samedi 4 décembre et le dimanche 5 décembre, de 8h à 22h
    - Les artisans sont autorisés à circuler de 8h à th,

- Les voies suivantes sont barrées et l'accès sera contrôlé par des agents compétents :
    - Montée du rocher
    - Théâtre de verdure
    - Rue de Roquevaire et rue de la Tour

A NOTER !

Les conducteurs de véhicules devront se conformer strictement à la signalisation en place. Ils seront déclarés entièrement responsables dans le cas où des accidents viendraient à se produire par la suite de la non observation des précédentes consignes.

Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênant par les autorités compétentes dans les conditions prévues par l'article R135.12 et suivant du Code de la Route.